



# ARRÊTE

Arrêté : N° 073-2022

Emetteur : SERVICE TECHNIQUE

Objet : Pose de poteau de fibre optique  
Rue Antoine Saint Exupéry 59720 Louvroil

Nous, Maire de la Commune de Louvroil,

Vu l'article 2213-13 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'instruction Interministérielle du 15 Juillet 1974 relative à la signalisation routière, sur l'approbation de la 8<sup>ème</sup> partie du Livre I, intitulée « signalisation temporaire »,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux : Remplacement d'un poteau de fibre optique – rue Antoine Saint Exupéry 59720 Louvroil. Suivant les prescriptions techniques des travaux par la Société R-LITTORAL-TP – Avenue du 11 Novembre – lieu-dit « la gare » 62 170 Montreuil-sur-mer, et prévenir les accidents.

### Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : Au cours de la période comprise entre le 9 juillet 2022 et le 9 août 2022, la vitesse sera limitée à 30 Km /H, le dépassement et le stationnement seront interdits face numéro 8 rue Antoine Saint Exupéry 59720 Louvroil et au droit du chantier, pour libre accès de celui-ci par l'entreprise.

**Article 2** : Une signalisation conforme sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de la Société R-LITTORAL-TP – Avenue du 11 Novembre – lieu-dit « la gare » 62 170 Montreuil-sur-mer. Elle entrera en vigueur dès sa pose et tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3** : Ampliation des présentes sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central Chef du district de Police Urbaine de MAUBEUGE.
- Monsieur le Directeur de la Société R-LITTORAL-TP – Avenue du 11 Novembre – lieu-dit « la gare » 62 170 Montreuil-sur-mer.
- Monsieur l'Ingénieur des TPE chargé de l'Unité Territoriale d'AVESNES-SUR-HELPE.
- Monsieur le Président d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre -1 Place du Pavillon- BP 50234- 59603 MAUBEUGE CEDEX.
- Monsieur l'Inspecteur Départemental des Services de Secours et de Lutte contre l'Incendie.
- Monsieur le Responsable de la Sécurité Municipale.

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification

*Approuvé le 7/7/2022*

Ville de LOUVROIL

2 Rue Roméo FREMY 59720 LOUVROIL – Tél : 03 27 53 10 80 – Fax : 03 27 62 17 32 – www.louvroil.fr

Louvroil, le 04 juillet 2022

Le Maire,  
Guiseppe ASCONE

